



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de cette municipalité, à la session spéciale tenue le 19 décembre 2017, a adopté le règlement # 263-2017.

Le règlement # 263-2017 détermine les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018.

Ce règlement peut être consulté à l'édifice municipal du 6, rue des Rapides, aux heures habituelles d'accueil.

Donné à Preissac le 20 décembre 2017

Gérard Pétrin
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20 décembre 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2017.

Gérard Pétrin
Directeur général et secrétaire-trésorier
